



AVIS AU PUBLIC Urbanisme

Concerne: Modification ponctuelle des parties graphique et écrite du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mersch au lieu-dit « Bielsberg » à Pettingen.

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 18 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le Ministre des Affaires intérieures a approuvé la délibération du conseil communal du 18 décembre 2023 portant approbation de la modification ponctuelle des parties graphique et écrite du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mersch au lieu-dit « Bielsberg » à Pettingen (réf. 45C/024/2022).

Conformément à l'article 5 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a approuvé la prédite délibération du conseil communal du 18 décembre 2023 en date du 9 février 2024 (réf.101247-NS/App).

Le dossier sous rubrique restera déposé pendant 10 (dix) jours, à savoir du 16 avril au 26 avril 2024 inclus, dans les bureaux du service technique dans l'annexe du château (mairie) à Mersch où le public pourra en prendre connaissance.

En exécution de l'article 13 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit contre la présente approbation dans les trois mois qui suivent la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.

Mersch, le 16 avril 2024
pour le collège des bourgmestre et échevins
le secrétaire, le bourgmestre,